

Concernant la proposition d'Elia de prendre en compte, lors de la certification de SDR, la disponibilité en cas de prix Belpex DAM élevés

Pour les Grid users ayant des contrats indexés sur le prix du marché spot, cette disposition limitera grandement leur capacité à participer à la SDR. Or l'accès au marché SDR doit, selon nous, se faire sur un principe d'équité entre les acteurs et, notamment, les Grid users ayant des contrats indexés sur le prix du marché spot doivent avoir les mêmes conditions d'accès à ce marché que ceux n'ayant pas de contrat indexé spot.

La SDR rémunère la disponibilité des ressources SDR ainsi que la garantie d'avoir une réduction effective de leur consommation pendant les heures critiques. Un simple signal prix ne nous semble pas offrir la même garantie. En outre, les contrats de fourniture changeant d'une année sur l'autre, nous pensons qu'une réduction de la R_{ref} sur la base d'un comportement historique ne capturera pas correctement le comportement des Grid users dans les années à venir.

Il nous semble par ailleurs que la méthodologie proposée comporte un effet seuil indésirable. En effet, il y aura une discrimination forte entre un pool SDR pour lequel R est égal à 19% (dans ce cas, pas d'ajustement de R_{ref}) et un pool pour lequel R est égal à 21% (ajustement de la R_{ref} à hauteur de 21% !). Ainsi, si la méthodologie est conservée, nous recommandons de n'ajuster R_{ref} qu'à hauteur des points de pourcentage au-dessus du seuil de 20%.

En outre cette méthodologie renforcerait, selon nous, la position d'un acteur disposant d'ores et déjà d'un gros portefeuille au détriment des nouveaux entrants sans qu'un tel effet d'agrégation ne soit justifié par une augmentation de la fiabilité du service rendu. En effet un site qui réagirait au Belpex réagira de la même façon aux pics de prix qu'il soit intégré au sein d'un gros ou d'un petit portefeuille. Or dans la méthodologie actuelle sa puissance de référence R_{ref} pourrait ne pas être modifiée au sein d'un pool important de consommateurs et fortement réduite au sein d'un portefeuille de petite taille. Cela ne nous semble pas favorable à la création d'une pleine concurrence entre l'ensemble des acteurs.

Concernant les modes de contractualisation SDR Drop To et SDR Drop By

Nous nous félicitons d'observer la coexistence de la SDR Drop To et de la SDR Drop By dans la proposition d'Elia. Ces deux produits permettent de prendre en compte les caractéristiques propres aux différentes capacités de demande. Si le design du drop by actuel permet de valoriser de nombreuses capacités et permet de rapprocher la SDR de la SGR, la SDR Drop To permet de valoriser à sa juste valeur un site qui pourrait fournir plus d'énergie à un instant t lorsque le système en a besoin.

Longueur des contrats SDR

Il nous semble primordial d'assurer une visibilité aux capacités DR sur la pérennité du mécanisme de réserve stratégique ainsi que sur les volumes associés.

En revanche il nous semble préférable, notamment dans le cadre d'un marché DR très concentré en Belgique, de ne pas mettre en place de contrats pluriannuels.

Nous pensons que des appels d'offre annuels sont préférables à l'entrée de nouveaux acteurs, à la mise en place d'une pleine concurrence sur le marché DR et, in fine, à une diminution des coûts de contractualisation.

Nous pourrions comprendre la nécessité de mettre en place des contrats SGR pluriannuels pour favoriser la construction de nouvelles capacités de production si le système en a besoin. Néanmoins dans le cas où Elia proposerait des contrats pluriannuels pour la SGR, nous suggérons qu'une partie du volume de réserve stratégique à couvrir par Elia soit réservée aux capacités de demande pour les trois prochaines années afin de ne pas créer de distorsion entre les capacités de production et les capacités de demande. Une telle mesure permettrait de garantir aux capacités de demande la visibilité nécessaire à de potentiels investissements sans nuire à une concurrence naissante sur ce segment.

Baseline

Nous souhaitons alerter Elia sur la nécessité de contrôler la précision des nominations de puissance introduite en D-1 par l'ARP des points d'accès raccordés au réseau Elia. Ces nominations sont utilisées par Elia pour construire la baseline des sites raccordés au réseau Elia. De leur précision dépend donc la performance des sites engagés en SDR.